

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1808

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

815 232 889 RCS Clermont-Ferrand.

SGPM.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 150000.00 EUR.

Adresse : 6, Allée Evariste Galois, 63000 Clermont-Ferrand.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : CHAUMONT NOUVELLE AIRE : EN ABREGE CHAUMONT NA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6, Allée Evariste Galois – 63000 Clermont-Ferrand Capital : 408.000 euros Numéro unique d'identification : 502 941 123 Lieu d'immatriculation : RCS Clermont-Ferrand Société absorbée : SGPM Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6, Allée Evariste Galois – 63000 Clermont-Ferrand Capital : 150.000 euros Numéro unique d'identification : 815 232 889 Lieu d'immatriculation : RCS Clermont-Ferrand Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1. 873 .111 euros Passif : 1.360. 575 euros Actif net : 512. 537 euros Rapport d'échange des droits sociaux : La société CHAUMONT NA détenant la totalité des 1.500 actions de la société SGPM qu'elle s'engage à conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société CHAUMONT NA et aucun rapport d'échange ne sera établi. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre, d'une part, la valeur nette des biens apportés par la société SGPM au 31 décembre 2020, soit la somme de 512 537 euros et, d'autre part, la valeur nette comptable des 1.500 actions de la société SGPM acquises par la société CHAUMONT NA au cours de l'exercice 2021, soit la somme de 512 537 euros, fera apparaître un boni de fusion d'un montant nul de 0 euros. Date du projet commun de fusion : 25 octobre 2020 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 4 novembre 2021 au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, pour le compte de chacune des sociétés CHAUMONT NA et SGPM. La société CHAUMONT NALa société SGPM M Jean-Guy Siret- Président M Jean-Guy Siret- Président.